

## COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

## PROCES-VERBAL N°20

18 avril 2024 Téléconférence

Présents: Liberge Jean - Président,

Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Denis Rouxelin, Dominique Lefevre, Jean Blanchetière

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Les présentes décisions concernant les classements, accessions et descentes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 2 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN et en application de l'article 24 des Règlements des Championnats Régionaux.

## 1- RENCONTRE CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FEMININ

La Commission,

- Après avoir pris connaissance de la qualification du SC THIBERVILLE en Finales Régionales Futsal,
- Attendu que les finales régionales Futsal ne peuvent pas être déplacées,
- Attendu que le SC THIBERVILLE a également une rencontre de championnat prévue le 21/04/2024 :
  - 26179723 REG 1 F US ALENCONNAISE 61 SC THIBERVILLE
- Attendu que la seule date disponible au calendrier pour reporter la rencontre est le jeudi 09.05.2024,
- Attendu que le 09.05.2024, l'US ALENCONNAISE a déjà un match de Coupe de Normandie Féminine de programmé face au SM CAEN, mais que de nombreuses dates de report sont disponibles pour la Coupe de Normandie,

## Dit que:

- ❖ La rencontre 26179723 REG 1 F US ALENCONNAISE 61 SC THIBERVILLE est reportée au 09 05 2024
- ❖ La rencontre 28113135 CNO F US ALENCONNAISE 61 SM CAEN CALV BN est reportée au dimanche 09.06.2024

La date de la rencontre de Coupe de Normandie Féminine peut encore être modifiée, si les deux clubs trouvent un accord.

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE

Le Président Le Secrétaire

1

Jean Liberge

Pierre Lecornu

